



Contrat de saillie 2021 – Gasby JUMP

Selle français • Gris • 1,65m • né en 2016 • Agréé SF

Coordonnées de l'acheteur :

Nom – Prénom :
Adresse postale :
Mail :
Tel :

Condition de vente

(L'Acheteur, désigné ci-dessus, achète au Vendeur "SCEA Élevage Deuquet" une carte de saillie de l'étalon GASBY JUMP pour la saison de monte 2021.)

En IA Frais (inséminé sur place) : 300 euros TTC à la réservation + 300 Euros au poulain vivant à 48h.

La jument ne sera saillie qu'à réception du présent contrat signé et accompagné du chèque de 300 euros. Les paiements devront être versés à la SCEA Élevage DEUQUET, lieu dit Gâteau, 18210 Saint Pierre les Etieux.

Condition d'utilisation

La carte de saillie est réservée pour la jument :
N° SIRE :

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations. Il passera avec le centre d'insémination qu'il a choisi une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

L'acheteur déclare savoir que, du fait du recours à l'insémination artificielle, l'inscription du produit à naître au stud-book ne sera possible qu'après étude de la compatibilité de son hémotype avec celui des parents. Il acceptera de supporter le coût de ces analyses et renonce à tous recours contre le vendeur en cas où ces analyses ne rendraient pas possible, pour quelques raisons que ce soit, l'inscription du produit au stud-book.

Le produit à naître aura un livret délivré par le SIRE : SF

Fait en double exemplaires à le

L'acheteur :
Porter à la main la mention « **lu et approuvé** »

SCEA Élevage Deuquet
Lieu-dit Gâteau
18210 SAINT PIERRE LES ETIEUX
06 82 36 00 61
ecurie.deuquet@wanadoo.fr